



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### Province du Québec

### Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, mardi 2 avril 2024 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux ainsi qu'Alain Paquin formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Monsieur Steve Robitaille.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Paquette est absent.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024

#### 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

#### 4 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Confirmation à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la gestion du service de transport adapté

4.2 Abrogation - résolution 12365-11-05

4.3 Motion de remerciement - Audrey Bogemans

4.4 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

#### 5 FINANCES

5.1 Adjudication – Emprunt par billets

5.2 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 499 100 \$ qui sera réalisé le 9 avril 2024

5.3 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

5.4 Demande de commandite - Centre d'Entraide Régional d'Henryville

5.5 Demande d'aide financière – Fonds Régions et Ruralité

5.6 Affectation - Réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

#### 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mars 2024

#### 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Dépôt – rapport périodique d'activités du 1er février 2023 au 31 juillet 2023 – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu

7.2 Adoption - Entente intermunicipale du service de premier répondant 2024

7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - L'Arsenal - Achat de cylindres



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### **8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT**

**8.1** Règlement sur les PIIA – projets de construction

**8.2** Règlement sur la démolition d'immeubles – Projet de démolition

### **9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

**9.1** Dépôt - rapport annuel 2023 - bibliothèque

### **10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1** Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public - déneigement

**10.2** Octroi de contrat et autorisation de paiement - R.C.C.T Inc. - Thermo-pompe

**10.3** Octroi de contrat – Tetra Tech - Revue des défauts des inspections télévisées réseau d'égout sanitaire

**10.4** Octroi de contrat – Tetra Tech – Services professionnels pour travaux de réparation réseau d'égout sanitaire

**10.5** Octroi de contrat – Tetra Tech – Services professionnels pour travaux de réhabilitation réseau d'égout sanitaire

**10.6** Octroi de contrat - Groupe Géos - Caractérisation environnementale sommaire des sols et Étude géotechnique

**10.7** Octroi de contrat – Stantec - Revue des défauts des inspections télévisées réseau d'égout sanitaire

**10.8** Ajout – Panneaux d'arrêt – divers emplacements

### **11 RÉGLEMENTATION**

**11.1** Adoption – Règlement 498-2024 concernant les fossés et l'installation de ponceaux

**11.2** Adoption - Règlement 315-2007-11 amendant le règlement de permis et certificats visant à informer les requérants d'un permis de construction pour une nouvelle résidence

**11.3** Adoption – Règlement 473-2020-1– amendant le règlement sur l'utilisation de l'eau potable et sur les branchements à l'aqueduc municipal 473-2020

**11.4** Adoption – Règlement 322-2009-33 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal

**11.5** Avis de motion et dépôt - Projet de règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques

### **12 AFFAIRES NOUVELLES**

### **13 COMPTES DU MOIS**

**13.1** Déboursés du mois de mars 2024

### **14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

13119-04-02 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

### 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 13120-04-02 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

### 4 DIRECTION GÉNÉRALE

#### 13121-04-02 4.1 Confirmation à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la gestion du service de transport adapté

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

ATTENDU la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes ;

ATTENDU que les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service ;

ATTENDU que les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options ;

ATTENDU que les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration ;

ATTENDU que dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20% plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique ;

ATTENDU que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2027 ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



QUE la Municipalité de Venise-en-Québec confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2027 conditionnellement à l'approbation de la MRC du Haut Richelieu au niveau de la durée du renouvellement.

13122-04-02 4.2 Abrogation - résolution 12365-11-05

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ABROGER la résolution 12365-11-15 portant sur l'aide financière pour l'achat de couche lavable puisqu'un programme d'aide à l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables sera en vigueur.

13123-04-02 4.3 Motion de remerciement - Audrey Bogemans

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour l'aménagement des espaces de jeux sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la réponse positive de Madame Audrey Bogemans, députée d'Iberville ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER Mme Audrey Bogemans pour l'aide financière octroyée pour la revitalisation des espaces de jeux sur le territoire de la Municipalité.

13124-04-02 4.4 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de deux milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE PROPOSER que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

DE PROPOSER que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

DE PROPOSER que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

### 5 FINANCES

13125-04-02

#### 5.1 Adjudication – Emprunt par billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 avril 2024, au montant de 499 100 \$ ;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ,



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU

90 100 \$	4,90000 %	2025
94 600 \$	4,90000 %	2026
99 600 \$	4,90000 %	2027
104 700 \$	4,90000 %	2028
110 100 \$	4,90000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,90000 %

### 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

90 100 \$	4,94000 %	2025
94 600 \$	4,94000 %	2026
99 600 \$	4,94000 %	2027
104 700 \$	4,94000 %	2028
110 100 \$	4,94000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,94000 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

90 100 \$	5,00000 %	2025
94 600 \$	4,85000 %	2026
99 600 \$	4,65000 %	2027



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



104 700 \$	4,65000 %	2028
110 100 \$	4,60000 %	2029

Prix : 99,02300

Coût réel : 5,02946 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU est la plus avantageuse ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU pour son emprunt par billets en date du 9 avril 2024 au montant de 499 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 305-2007. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

13126-04-02 5.2 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 499 100 \$ qui sera réalisé le 9 avril 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 499 100 \$ qui sera réalisé le 9 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
305-2007	499 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 avril 2024 ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire suppléant et le Greffier-Trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>90 100 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>94 600 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>99 600 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>104 700 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>110 100 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

### 5.3 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, le trésorier dépose le rapport financier consolidé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Le conseil municipal de Venise-en-Québec prend acte du dépôt par le greffier-trésorier du rapport financier 2023 consolidé.

Conformément à l'article 176.2 du Code Municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier.

Le maire suppléant présente les faits saillants du rapport financier comme suit :

- Revenus de fonctionnement 6 485 249 \$ ;
- Dépenses de 6 197 341 \$ ;
- Remboursement de la dette de 632 057 \$ ;
- Surplus de fonctionnements de l'exercice 777 869 \$.

### 13127-04-02 5.4 Demande de commandite - Centre d'Entraide Régional d'Henryville

CONSIDÉRANT les bénéfices apportés à la collectivité par le Centre d'entraide Régional d'Henryville ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un montant de 2 200 \$ pour l'année 2024 au Centre d'entraide Régionale d'Henryville ;





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

### 13128-04-02 5.5 Demande d'aide financière – Fonds Régions et Ruralité

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec désire présenter un projet de revitalisation la passerelle du Ruisseau-McFee dans le cadre du volet 4 – Soutien à vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à participer au projet de Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale afin de revaloriser les parcs et espaces verts et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

### 13129-04-02 5.6 Affectation - Réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

ATTENDU que les dispositions des articles 1094.1 et suivants du Code municipal du Québec permettent la création de réserves financières ;

ATTENDU que les travaux de vidange des bassins d'épuration et de la disposition des boues municipales doivent être effectués périodiquement et représentent d'importants déboursés ;

ATTENDU que la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période plus longue et permet ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés récurrents ;

ATTENDU que le conseil municipal désire se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le réseau lorsque ces dépenses devront être faites ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'AFFECTER une somme de 100 000 \$ à la réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.

### 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

#### 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mars 2024

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 mars 2024.

### 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 7.1 Dépôt – rapport périodique d'activités du 1er février 2023 au 31 juillet 2023 – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général de Venise-en-Québec du rapport période d'activités du 1er février 2023 au 31 juillet 2023 du comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu.

#### 13130-04-02 7.2 Adoption - Entente intermunicipale du service de premier répondant 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien a délégué sa compétence incendie à la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a proposé à la Municipalité de Saint-Sébastien d'offrir le service de premier répondant ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien accepte d'être desservie pour l'année 2024 au niveau du service de premier répondant ;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale permet un partage des coûts équitables ainsi que d'offrir un service de qualité aux citoyens tout en minimisant les contributions municipales ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OFFRIR le service de premier répondant à la Municipalité de Saint-Sébastien pour l'année 2024 selon l'offre de service soumise à la Municipalité de Saint-Sébastien.

#### 13131-04-02 7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - L'Arsenal - Achat de cylindres

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie doit procéder à l'acquisition de cylindres à air ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de l'entreprise L'Arsenal pour l'achat de cylindres à air pour un montant de 37 740 \$ plus les taxes applicables ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'AUTORISER le paiement à l'entreprise L'Arsenal d'un montant de 37 740 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document relatif à ce contrat ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

### 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

#### 13132-04-02 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 19, 16e avenue Ouest : Construction maison unifamiliale en zone agricole
- 157, 25e Rue Est : Agrandissement de la maison
- 220, avenue Venise Est : Ajout d'un bâtiment accessoire à usage agricole
- 349, avenue de la Pointe-Jameson : Rénovation extérieure de la maison et du garage
- 471, avenue de la Pointe-Jameson : Rénovation sur l'extérieur de la maison
- 503, avenue de la Pointe-Jameson : Construction maison unifamiliale à la suite d'une démolition

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

#### 13133-04-02 8.2 Règlement sur la démolition d'immeubles – Projet de démolition

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du : 503, avenue de la Pointe-Jameson (lot : 5 106 344) – démolition de la maison existante ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule aux conditions suivantes :



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- Qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition et qu'une demande de permis de construction pour la réalisation du programme de réutilisation du sol le cas échéant, soit complète et soit déposée à la municipalité dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution du comité ;
- La proposition architecturale doit présenter des caractéristiques architecturales qui prennent appui sur les caractéristiques dominantes des bâtiments environnants ;
- L'immeuble devra conserver 2 chambres comme la maison existante (à démolir) en vertu du Règlement de contrôle intérimaire en vigueur ;
- La volumétrie, telles: la largeur, la profondeur et la hauteur du bâtiment, doit s'harmoniser à celle des bâtiments environnants ;
- L'aménagement du terrain doit prévoir la réduction maximale des surfaces asphaltées ;
- La proposition d'implantation doit limiter au maximum l'abattage d'arbres sains ;
- Pendant toute la durée des travaux de démolition, le titulaire de l'autorisation de démolition doit assurer la propreté du terrain sur lequel les travaux de démolition sont effectués et du domaine public qui y est adjacent, doit garantir la sécurité de ce terrain, notamment en clôturant toute excavation, et doit disposer des matériaux et débris de démolition dans une installation d'élimination des matières résiduelles détenant toutes les autorisations gouvernementales pour recevoir ces matières.

### 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

#### 9.1 Dépôt - rapport annuel 2023 - bibliothèque

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel de la bibliothèque pour l'année 2023 ainsi que les prévisions budgétaires 2024 déposées par le Directeur général, Greffier-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

### 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

#### 13134-04-02 10.1 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public - déneigement

CONSIDÉRANT le besoin de soumettre un appel d'offres pour le déneigement du réseau routier municipal ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le Directeur général à lancer un appel d'offres public concernant le contrat de déneigement du réseau routier municipal selon les règles d'adjudication des contrats municipaux pour des services professionnels de plus de 133 800 \$.

#### 13135-04-02 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - R.C.C.T Inc. - Thermopompe

CONSIDÉRANT que la thermopompe a excédé sa durée de vie utile ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite optimiser sa consommation énergétique ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de l'entreprise R.C.C.T. Inc. pour le remplacement d'une thermopompe pour un montant de 18 150 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise R.C.C.T. Inc. d'un montant de 18 150 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

- 13136-04-02 10.3 Octroi de contrat – Tetra Tech - Revue des défauts des inspections télévisées réseau d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'inspection CCTV du réseau sanitaire ;

CONSIDÉRANT que le réseau sanitaire a plusieurs bris opérationnels et structurels importants ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un besoin pour des services professionnels relativement à l'analyse d'inspections télévisées des conduites sanitaires inspectées en 2023 ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de la revue et visionnement des inspections télévisées pour environ 10 km de conduites sanitaires à la firme Tetra Tech pour un montant de 30 000 \$ plus les taxes applicables.

- 13137-04-02 10.4 Octroi de contrat – Tetra Tech – Services professionnels pour travaux de réparation réseau d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation sur le réseau d'égout sanitaire de la 51e Rue Ouest ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour la préparation des documents pour une demande de prix aux entrepreneurs pour la réparation ponctuelle de défaut sur le réseau d'égout sanitaire ne pouvant pas être réhabilité sans excavation à la firme Tetra Tech pour un montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

- 13138-04-02 10.5 Octroi de contrat – Tetra Tech – Services professionnels pour travaux de réhabilitation réseau d'égout sanitaire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que le réseau d'égout sanitaire de la Municipalité comporte plusieurs bris structurels importants ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour la préparation des documents pour une demande de prix aux entrepreneurs spécialisés dans des travaux de réhabilitation sur le réseau d'égout sanitaire, à la firme Tetra Tech pour un montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables.

- 13139-04-02 10.6 Octroi de contrat - Groupe Géos - Caractérisation environnementale sommaire des sols et Étude géotechnique

CONSIDÉRANT que la caractérisation environnementale sommaire des sols (CES) consistera à vérifier les concentrations en contaminants dans les sols des sites du site en vue de leur gestion hors site ultérieur ;

CONSIDÉRANT que l'objectif des travaux en géotechnique est de déterminer les caractéristiques géotechniques du site en vue de la réfection de chaussée, du prolongement des réseaux et des regards et autres travaux dans la municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que cette offre de service consiste à l'étude de 6 sites ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour la caractérisation environnementale sommaire des sols à l'entreprise Groupe Géos au montant de 49 550 \$ plus un frais de 10 % de contingence plus les taxes applicables selon l'offre de service soumise le 19 mars 2024.

- 13140-04-02 10.7 Octroi de contrat – Stantec - Revue des défauts des inspections télévisées réseau d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'inspection CCTV du réseau sanitaire ;

CONSIDÉRANT que le réseau sanitaire a plusieurs bris opérationnels et structurels importants ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un besoin pour des services professionnels relativement à l'analyse d'inspections télévisées des conduites sanitaires inspectées en 2023 ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de la revue et visionnement des inspections télévisées pour 51 conduites sanitaires à la firme Stantec pour un montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables.

- 13141-04-02 10.8 Ajout – Panneaux d'arrêt – divers emplacements



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite améliorer la sécurité routière sur son réseau routier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux d'arrêt afin de mieux répondre aux objectifs de sécurité.

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'IMPLANTER des panneaux arrêt sur les rues suivantes :

Sur l'avenue Missisquoi à l'intersection de la 50e Rue Est dans les 2 sens ;

Sur l'avenue Missisquoi à l'intersection de la 60e Rue Est dans les 2 sens ;

Sur l'avenue Missisquoi à l'intersection de l'avenue de la Pointe-Jameson dans les 2 sens ;

Sur l'avenue de la Pointe-Jameson à l'intersection de la 45e rue Est dans les 2 sens ;

Sur l'avenue de la Pointe-Jameson à l'intersection de la 43e rue Est dans les 2 sens ;

Sur la 48e rue Est à l'intersection de l'avenue Désourdy dans les 2 sens.

### 11 RÉGLEMENTATION

13142-04-02 11.1 Adoption – Règlement 498-2024 concernant les fossés et l'installation de ponceaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite règlementer les fossés et l'installation de ponceaux afin d'assurer une saine gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 498-2024.

13143-04-02 11.2 Adoption - Règlement 315-2007-11 amendant le règlement de permis et certificats visant à informer les requérants d'un permis de construction pour une nouvelle résidence



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement des permis et certificats n° 315-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 315-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que la présence d'une carrière en activité sur le territoire est susceptible de générer des nuisances pour le voisinage ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite assurer que les requérants voulant construire une nouvelle résidence dans un rayon de 600 mètres de la carrière aient connaissance des nuisances possibles liées aux activités de la carrière ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 315-2007-11.

13144-04-02 11.3 Adoption – Règlement 473-2020-1– amendant le règlement sur l'utilisation de l'eau potable et sur les branchements à l'aqueduc municipal 473-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité exploite un système d'alimentation en eau et qu'elle pourvoit à l'établissement et l'entretien de l'aqueduc public ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon que l'eau ne soit pas dépensée inutilement ;

CONSIDÉRANT que l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, en vertu des orientations et des objectifs de la Politique nationale de l'eau et de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, doit modifier son règlement sur la gestion de l'eau potable numéro 473-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2024.





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 473-2020-1.

- 13145-04-02 11.4 Adoption – Règlement 322-2009-33 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 39 modifiant la loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives adoptée le 8 décembre 2023 modifie l'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le régime pénal particulier pour les contraventions à un règlement municipal en matière d'abattage d'arbre ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 322-2009-33.

- 11.5 Avis de motion et dépôt - Projet de règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 499-2024 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13146-04-02 13.1 Déboursés du mois de mars 2024

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de mars 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 628 596,36 \$, tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13147-04-02 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 47.

Steve Robitaille  
Maire suppléant

Lukas Bouthillier  
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier  
Directeur général, Greffier-Trésorier  
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Steve Robitaille, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steve Robitaille  
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### ANNEXE 1

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
<b>CHÈQUES</b>		
CROIX ROUGE CANADIENNE	428.40 \$	PROTECTION CIVIL-COTISATION ANNUEL
LIBRAIRIE LARICO INC.	629.69 \$	BIBLIOTHÈQUE LIVRES
MOTO SPORT GL	169.96 \$	VOIRIE-POMPE HONDA
ROCHELEAU ET FILS	410.55 \$	VOIRIE-LOCATION CONTENEUR
TRANSPORT ANDRÉ MÉTHÉ	1 264.73 \$	SSI-ENTRAIDE ST-SÉBASTIEN
ÉCOLE CAPITAINE LUC FORTIN	300.00 \$	COURSE COLOR ME RUN
MINISTÈRE DES FINANCES	129.00 \$	RENOUVELLEMENT EAUX USÉES SM
RECEVEUR GÉNÉRAL	717.18 \$	SSI-LICENCE RADIO VENISE
STABILE GEATAN	615.55 \$	REMBOURSEMENT TAXES PERCU EN TROP
HEMOND JOCELYN	100.00 \$	REMB. ACT 2024 JOLEEN-LOUISE
L'A.P.A.M	687.50 \$	SSI-FRAIS ENTRAIDE
ÉCOLE CAPITAINE LUC FORTIN	150.00 \$	COLLATION AU PERSONNEL
GARAGE N.M PATENAUDE	920.99 \$	VOIRIE-RÉPARATION-KUBOTA
GRANCHAMP CHAPITEAUS INC.	4 604.75 \$	VOIRIE-RÉPARATION CHAPITEAU
GRAPHICA IMPRESSION INC.	428.75 \$	ADM-IMPRESSION CHÈQUES
LE GROUPE ADE	6 174.16 \$	VOIRIE-INSPECTION PLUVIAL+SECTEURS
J. GAGNÉ EXCAVATION	4 035.13 \$	ENV-MATÉRIELLE ORGANIQUE
MARTECH INC.	77.32 \$	VOIRIE-SIGNALISATION
MBI EXPERT-CONSEIL	7 185.94 \$	NOUV-GARAGE/PLAN ET DEVIS
MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE	197.13 \$	SSI-ENTRAIDE SAUVETAGE SUR GLACE
SHELLEX GROUPE-CONSEIL	1 724.63 \$	VOIRIE- INFRA-TROTTOIR-PLAN
S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN	78 326.50 \$	50% CONTRIBUTION 2024
STANTEC-EXPERT CONSEIL	6 320.76 \$	EGO-ÉTUDE OPTIMISATION PP3-5
	115 598.62 \$	
<b>PRÉLÈVEMENTS</b>		
AQUASPHÉRA CONSEIL INC.	3 988.48 \$	URB-HON PROF.
CLAUDE ET FRANÇOIS PHÉNIX	26 559.23 \$	GALERIE D'ART-CHAUFFAGE
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	172.46 \$	GUICHET- POTEAU-PORTE AUTO
DESJARDINS	150.00 \$	FRAIS MENSUEL
LES FOURNISSEURS RC	225.32 \$	PAPIER PROCÈS VERBAL
FQM SERVICES, COOPÉRATIVE	9 032.04 \$	CYBERSÉCURITÉ
HYDRO-QUÉBEC	11 712.78 \$	ÉLECTRICITÉ DIVERS
ICI MÉDIA	994.53 \$	COUP DE COEUR- MRC
IHR-INFORMATIQUE	25.87 \$	VPN-ADMINISTRATION
NETTOYEUR MARTIN	275.50 \$	ENTRETIEN- TAPIS
PAPETERIE COWANSVILLE	418.88 \$	ADM-FOURNITURES
PROANIMA	1 446.08 \$	SERVICE ANIMALIER
RÉGIE I.A.E.P.H.V	96 106.34 \$	QUOTE-PART EAU POTABLE
TÉLUS	122.16 \$	CELLULAIRES
TÉTRA-TECH	353.55 \$	HON PROF-INSP RÉSEAU
THIBAULT ET ASSOCIÉS	159.50 \$	SSI- AUTOPOMPE-244
ICI MÉDIA	114.98 \$	ADM-BANNIÈRE COUP DE CŒUR
MRC HAUT-RICHELIEU	84 345.14 \$	QUOTE-PART ADM-DIGUES
AMILIA	113.92 \$	ADM-TRANSACTIONS EN LIGNE
ADDÉNERGIE TECHNOLOGIE	2 471.96 \$	TÊTES BORNES DE RECHARGE
ARP SERVICES TECHNIQUES	2 242.02 \$	HON PROF PP5
BCS GROUPE CONSEIL INC.	3 719.44 \$	URB HON PROF
BERNIER PAUL	35.00 \$	URB - CCU FEV 2024
BORDO, LANA	874.08 \$	ADM-CONCIERGE
BUREAU-TECH	942.15 \$	CONTRAT SERVICE PHOTOCOPIEUR
BENEVA	2 582.40 \$	ASS-COLLECTIVES
CASHMAN ANNE	35.00 \$	URB-CCU FEV 2024
CENTRE DU PNEU F.M.L	206.96 \$	ENTRETIEN-EXCAVATRICE-PNEU
CHOINIÈRE ET MORIN	30 669.58 \$	VOIRIE-DÉNEIGEMENT-RUES
CLAUDE ET FRANÇOIS PHÉNIX	6 508.54 \$	VOIRIE-LUMINAIRES/MARCHÉ PUBLIC-#7-8
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	2 752.96 \$	VOIRIE-DÉNEIGEMENT-STATIONNEMENTS
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAURIE	35.00 \$	URB-CCU FEV 2024



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	5 129.34 \$	CONCIERGERIE-BLOCS SANITAIRES
EUROFINS	1 799.37 \$	RÉSEAU-ANALYSES EAU POTABLE/EAUX USÉES
FÉDÉRATION CAN DES MUNICIPALITÉS	730.23 \$	ADM-ABONNEMENT 2024-2025
FQM ASSURANCE INC.	2 207.25 \$	ASSURANCES GÉNÉRALES
G.E.S.T.I.M. INC.	1 126.76 \$	URB-SERVICE D'INSPECTION
HYDRO-QUÉBEC	2 704.03 \$	ÉLEC. USINE-GALERIE D'ART
HYDRO-QUÉBEC	2 273.02 \$	ELEC. LUMINAIRES
IHR-INFORMATION	761.71 \$	PARC-AUMONT/INST.
JAGUAR MÉDIA	373.67 \$	VOIRIE-AFF. EMPLOI OUVRIER
LORANGE MARIE-ANDRÉE	35.00 \$	URB-CCU FEV 2024
MARCHÉ VENISE	161.04 \$	ADM-ÉPICERIE
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL	7.64 \$	VOIRIE-ANNONCE CONTRAT TROTTOIR
M.R.C. HAUT-RICHELIEU	34 371.02 \$	HYGM-QUOTE-PART DÉCHETS
NETTOYEUR MARTIN	275.50 \$	ADM- ENTRETIEN TAPIS
POMPEX INC.	12 534.92 \$	STATION PP3-IMPLUSSEUR
RAYMOND CHABOT GRANT THORTON	12 072.39 \$	ADM-HON AUDIT 2023
SANIBERT	114.98 \$	PARC-SENTIER TOILETTE
SERVICE SÉCURITÉ ADT	10.35 \$	ADM-ADT-FEU
SERRES ER PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	4 771.46 \$	PARCS-DÉCORATION NOEL
VISA DESJARDINS	6 253.02 \$	ADM-SSI-VOIRIE-URB
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILES	12 407.67 \$	VOIRIE-SSI-SPR / IMMATRICULATION
SUPER SOIR/FILGO	1 332.39 \$	VOIRIE-SSI / CARBURANT
TENAQUIP	894.99 \$	VOIRIE-OUTIL SACS ACCESSOIRES
TETRA-TECH	11 671.40 \$	HON. PROF-QUAI-51E RUE-BRANCHEMENTS
HYDRO-QUÉBEC	66.04 \$	ELEC. PP-9
L'HOMME ET FILS INC.	3 198.39 \$	VOIRIE-PARCS/ C-CULTUREL
M.R.C. HAUT-RICHELIEU	1.20 \$	HYGM-QUOTE-PART DÉCHETS
	<u>406 676.63 \$</u>	
SALAIRES ET FRAIS 22-02-2024/20-03-2024	106 321.11 \$	
	<u>628 596.36 \$</u>	